



Compte-rendu du CTL du 26 juin 2018

Ordre du jour :

- [Approbation des Procès verbaux des CTL des 10 et 19 avril 2018](#)
- [Projets de réorganisation du réseau dans le département pour l'année 2019](#)
 - * fusion des Trésoreries de Ardres et Guînes au 01/01/2019
 - * fusion des Trésoreries d'Auchel et Lillers au 01/01/2019
 - * fusion des Trésoreries d'Etaples et Montreuil au 01/01/2019 avec transfert à la même date du recouvrement de l'impôt au SIP de Montreuil et de la gestion comptable de l'EPS de Camiers à la Trésorerie Boulogne CH
- [Partenariat avec les Maisons de service au Public \(MSAP\) du département](#)

Suite à notre déclaration liminaire, M ROULET indique que, s'il entend nos inquiétudes relatives à CAP 22, aucune annonce n'étant encore parue à ce jour (certainement en juillet) il ne peut, à ce jour, faire plus de commentaires. Pour autant, il est sûr d'au moins une chose : la continuité des réductions d'effectifs à la DGFIP ; zut, pour une fois qu'il ne dément pas une de nos affirmations ...!!

Concernant le rapport publié par la cour des comptes, il rappelle, qu'en tant que juridiction indépendante, elle ne peut en rien être téléguidée par le gouvernement.

La vision de notre Directeur : « ce rapport pointe aussi des éléments favorables car le rôle de la DGFIP y est salué ». Il note également la trajectoire numérique comme appui à l'évolution de nos fusions et la poursuite du développement de nos relations à l'utilisateur par voie numérique...

Enfin, M. Roulet affirme que si notre administration ne poursuit pas son évolution nous ne saurons maintenir le niveau de qualité du service rendu actuellement dans nos services.

Solidaires Finances Publiques 62 notera simplement que parmi les diverses évolutions citées par la Cour de Comptes, notre Directeur retient spécialement :

- - les SPF verront (normalement) leurs bases fusionnées fin 2018 ;
- - 1 ou 2 SIE par département car, «ça va de soi», nos relations avec les professionnels se font entièrement à distance...

Procès-verbaux des CTL des 10 et 19 avril 2018

Les 2 procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

Projets de réorganisation du réseau dans le département pour l'année 2019

- * fusion des trésoreries de Ardres et Guînes au 01/01/2019

Transfert de l'ensemble des missions de la Trésorerie d'Ardres (SPL et recouvrement de l'impôt), **qui sera par conséquent supprimée**, vers la Trésorerie de Guînes.

2 emplois de catégorie B et C seront (**à priori**, d'après les documents à l'appui de ce CTL) transférés à la Trésorerie de Guînes et la Direction envisage la création d'un poste d'adjoint cadre A. Pour nous, il s'agit du redéploiement d'un emploi de catégorie A.

Solidaires Finances Publiques s'étonne que dans les documents de travail, et malgré notre remarque faite lors du CHS-CT tenu sur ce sujet, la cible des emplois ne nous soit pas fournie.

Nous remarquons que la Trésorerie d'Ardres d'après le TAGERFiP, a, pour l'exercice de ses missions : 1 A+, 1 B et 2 C. Or seront transférés à Guînes, seulement (et encore à priori) 1 B et 1 C et peut être 1 A. Il faut donc comprendre que la future Trésorerie fusionnée n'aura, dès le départ, pas les effectifs nécessaires à l'exercice de ses missions !

De la bouche de notre Directeur/Président : « il est vrai que les conditions de travail ne s'amélioreront pas du fait de la fusion, car nous n'avons pas les agents nécessaires mais elle nous donne des espoirs en termes de productivité ».

VOTE CONTRE A L'UNANIMITE

Vos élus de Solidaires FiP62 ont voté « contre » en raison de la disparition du service public de proximité, l'augmentation de la charge de travail pour les agents et par conséquent une détérioration des conditions de vie au travail des agents.

Pour la première fois, on arrive à faire de la sublimation d'agents. Les agents s'évaporent : au TAGERFIP 1B et 2C alors que l'on transfère 1B et 1C.

Le Maire d'Ardres, élu local de proximité, seul prévenu à la date du CTL, a fait part à notre directeur de sa ferme opposition à ce projet. Il évoque notamment l'attachement de ses administrés à un service public de proximité mais également l'attachement à la Trésorerie dont il souligne la qualité des missions réalisées.

* fusion des trésoreries de Auchel et Lillers au 01/01/2019

Transfert de l'ensemble des missions de la Trésorerie d'Auchel (missions exclusivement SPL), **qui sera par conséquent supprimée**, vers la Trésorerie de Lillers. La mission de recouvrement de l'impôt ayant déjà été transférée au SIP de Lillers.

En termes d'emplois, tous les postes de catégorie B et C (2B et 2C) de la Trésorerie d'Auchel sont transférés à la Trésorerie de Lillers.

Pour la commune d'Auchel, c'est la perte d'un service rendu au public. Le Maire d'Auchel le regrette.

Comme l'a souvent souligné notre Directeur, aucun élu ne sera favorable à la fermeture d'une Trésorerie sur sa commune.

VOTE CONTRE A L'UNANIMITE

Vos élus de Solidaires FiP62 ont voté « contre » en raison de la disparition d'un service public de proximité, de l'augmentation de la charge de travail pour les agents et par conséquent de la détérioration des conditions de vie au travail de ces agents.

Nous avons de nouveau évoqué le cas de la cantine de Lillers et sa fermeture au 1^{er} août 2018.

Une pétition signée par l'ensemble des agents du site, qui a reçu le soutien d'un grand nombre de collègues à travers le département, une envie forte des membres de l'association de réfléchir à des solutions concrètes pour continuer à faire vivre la cantine, un dialogue social non respecté et, résultat, des conditions de vie au travail qui se détériorent sans considération pour les agents !

Nous espérons que nos collègues auront au moins un coin repas digne de ce nom.

* fusion des trésoreries d'Etaples et Montreuil au 01/01/2019 avec transfert à la même date du recouvrement de l'impôt au SIP de Montreuil et de la gestion comptable de l'EPS de Camiers à la trésorerie Boulogne CH

Transfert des missions SPL à la trésorerie de Montreuil sur mer, transfert de la gestion comptable de l'EPS à la trésorerie de Boulogne CH, transfert du recouvrement de l'impôt au SIP de Montreuil sur mer, et **par conséquent suppression** de la Trésorerie d'Etaples.

En termes d'emplois il est prévu de transférer :

- un emploi à la Trésorerie de Boulogne CH, le Directeur précisera prochainement le périmètre des agents concernés,
- un emploi au SIP de Montreuil,
- 4 emplois à la Trésorerie de Montreuil sur mer.

La création d'un poste de cadre A adjoint supplémentaire au SIP de Montreuil est également envisagée. La Direction parle ici d'emplois mais ne les catégorise pas. C ou B, là est la question ? A croire que le calibrage des charges a été fait de façon approximative ?!!

Le Député de la 4^{ème} circonscription et le Maire d'Etaples ont exprimé leurs regrets face à cette fermeture, et ils ne seront, une fois de plus, pas entendus...

VOTE CONTRE A L'UNANIMITE

Vos élus de Solidaires FiP62 ont voté « contre » car cette fusion entraîne la disparition d'un service public de proximité, engendrera l'augmentation de la charge de travail pour les agents et par conséquent entraînera une détérioration des conditions de vie au travail de ces agents.

De plus, certaines communes qui dépendent à ce jour d'Etaples (Camiers, Ste Cécile, Etaples) sont éloignées de Montreuil. La fermeture de la Trésorerie d'Etaples risque d'engendrer un transfert de charges sur la Trésorerie du Touquet. Cet élément n'a, à aucun moment, été pris en compte dans l'estimation de l'impact de la fermeture de cette trésorerie.

Partenariat avec les Maisons de service au Public (MSAP) du département

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'État s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement de maisons de service au public. Depuis 2015, La Poste se propose d'accueillir des Maisons de Service au Public au sein de certains de ses bureaux.

Espaces mutualisés de services, validés par les préfets de département, les MSAP ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

M. Roulet nous a longuement rassurés : « n'y voyons pas un palliatif ou un accompagnement à de futures réformes, il ne s'agit que d'un partenariat. La mission de la MSAP, et de son animateur **chargé de clientèle**, se limitera à la délivrance d'informations générales et impersonnelles et à l'utilisation de l'outil numérique et du site jusqu'à l'affichage du premier écran sollicitant la saisie d'informations personnelles par l'utilisateur. »

Pour toute interrogation dépassant ce cadre, l'utilisateur sera invité à contacter le service des finances compétents, par le biais, notamment de la prise de rendez-vous.

Les animateurs disposeront des coordonnées d'un référent au sein d'un SIP de proximité afin de leur apporter, le cas échéant toute précision complémentaire restant dans le cadre général.

Vos élus de Solidaires Finances Publiques ont demandé à M. ROULET de soumettre ce point au vote puisque, pour nous, ce partenariat fait ou fera évoluer nos missions (notamment à la lecture des notes nationales sur ce sujet) et que, bien qu'il affirme le contraire, il y a un lien certain avec les restructurations. Refus de M. ROULET qui accepte toutefois, en cas de modifications de ces conventions ou tout autre ajout d'avenants, de les soumettre au CTL ; pour avis ? A voir...

Voici nos réflexions sur ce sujet sensible :

- une main mise sur des informations personnelles intéressantes commercialement pour la Banque Postale.

Solidaires FiP62 a rencontré certains des futurs animateurs de ces MSAP et leurs réponses ont été claires, oui ce contact sera également l'occasion pour eux de placer d'autres produits (banques, téléphonie...). Nous avons rappelé à la Direction que lors des formations animées par la Division Assiette vers les animateurs de MSAP, il serait de bon ton d'insister sur la confidentialité et le secret professionnel auxquels sont soumises les informations fiscales et sur les procédures très cadrées de transmission de renseignements aux usagers.

- quelle certitude avons-nous quant à la mission de ces référents des SIP ? ne risque-t-on pas de la voir s'alourdir demain, ou dans un avenir proche ?

Les notes nationales en matière de MSAP évoque la possibilité d'une présence ponctuelle d'un agent DGFIP selon un calendrier pré-défini, voire le recours à des dispositifs de visio-conférence.

- Si ce réseau est aussi un moyen de développer et de promouvoir l'accueil sur RDV dans nos locaux n'oublions pas alors d'avoir une réflexion globale sur les modalités d'accueil dans nos centres (problématiques de signalétique et autres...).

M. ROULET nous explique clairement qu'à ce jour la DDFiP du Pas-de-Calais n'envisage qu'une prise de

contact avec les MSAP en y entrant « par la petite porte ».

Et depuis ce CTL les portes de Facebook (pour ceux qui ont un compte et une carte son sur leur poste de travail) se sont ouvertes à la DGFIP et notre Ministre, M. DARMANIN, qui nous annonce le « zéro espèce » en s'appuyant sur le réseau actuel de la Poste (par exemple) !

Alors ce partenariat, une prise de contact, ou un véritable pari sur l'avenir ????

Vos élus **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Wilfried GLAVIEUX, Delphine FACON, Sandrine BUQUET,

Catherine PAYEN, Laurence MOUTIN-LUYAT

Catherine VERDAUX, Nicolas LEGRAND, Nadège BOTTE (expert.e.s)

